



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 18
" " en exercice : 18
" " qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : 12 juin 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 17 JUIN 2025
2025 / 31**

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine, Mme DESMARIS Ginette, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. DURAND Paul, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : CREATION DE POSTES DE SURVEILLANTS ANIMATEURS DES TEMPS PERISCOLAIRES

Madame le Maire rappelle que les 3 surveillants/animateurs du groupe scolaire sont recrutés en contrat à durée déterminée sur des emplois permanents, pour la durée de l'année scolaire. Le décompte annuel du temps de travail de ces 3 surveillants/animateurs a été recalculé, selon le calendrier scolaire 2025/2026. Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir leur durée de travail hebdomadaire du 1er septembre 2025 au 3 juillet 2026 inclus, ainsi qu'il suit :

- 1 agent qui assure uniquement le temps de surveillance de midi : 7.14/100ièmes soit 8h00 par semaine.
- 1 agent qui assure uniquement le temps de surveillance de midi : 6.25/100ièmes soit 7h00 par semaine.
- 1 agent qui assure le trajet du matin entre l'école privée et l'école publique, le temps de surveillance de midi ainsi qu'un point hebdomadaire sur les problèmes éventuels de discipline : 7.59/100ièmes soit 8h30 par semaine.

Il convient donc le modifier le tableau des emplois ainsi qu'il suit :

	CADRE D'EMPLOI	STATUT	TEMPS HEBDOMADAIRE	EFFECTIF AU 01/09/2025
ADMINISTRATIVE	Adjoints administratifs territoriaux	Titulaire	35.00 / 35ème	2
	Rédacteurs territoriaux	Titulaire	35.00 / 35ème	1
	Attachés territoriaux	Contractuel	6.00/35ème	1
SANITAIRE ET SOCIALE	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Titulaire	28.00 / 35ème	2
TECHNIQUE	Adjoints techniques et agents de maîtrise territoriaux	Titulaire	18.51 / 35ème	1
			25.00 / 35ème	1
			35.00 / 35ème	3
		Contractuel	35.00 / 35ème	1
ANIMATION	Adjoints territoriaux d'Animation	Titulaire	7.00/ 35ème	1
			7.14 / 35ème	1
		Contractuel	6.25/ 35ème	1
			7.59 / 35ème	1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour et une abstention,
APPROUVE la création à compter du 1er septembre 2025, de 3 emplois permanents pour assurer la surveillance des élèves du groupe scolaire, dans le grade d'adjoint d'animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps incomplet.

Ces emplois seront occupés par 3 agents recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 3 juillet 2026 inclus.

DIT que leur durée de travail hebdomadaire annualisé sera respectivement de 8h00 par semaine, 7h00 par semaine et 8h30 mn par semaine.

DIT que la rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut 371 du grade de recrutement, indice majoré 369.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

APPROUVE la modification du tableau des emplois.

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Le Maire,
 Annick GRÉMY